



Nous avons profité de l'hiver, pour réaliser bon nombre de travaux, en particulier sur le bâtiment mairie-école.

Nous remercions l'ensemble des employés municipaux, Faustine, Thomas et Yan, le nouvel employé arrivé le 17 février dernier, qui ont concouru à ces travaux de rénovation et d'aménagements au service des enfants et des enseignantes.

Des travaux d'isolation thermique vont être également programmés dans les deux maisons de la Félicité qui sont propriétés de la commune.

Côté sécurité routière, les travaux de sécurisation du hameau de la Gorge sont entamés et devraient permettre un meilleur partage de l'espace public entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons.

De beaux moments de convivialité nous attendent également avec prochainement le carnaval des enfants, le marché aux fleurs organisés par l'APESAM, les animations toujours aussi attrayantes de la MJC, et le grand marché de printemps de Sainte Agnès. La Fête des Villages, rassemblant les énergies de l'ensemble des associations et de nos deux communes, a été programmée le 28 juin prochain.

Nous vous souhaitons un beau et doux printemps à tous !



Travaux sur la Gorge, c'est parti !



Après avoir constitué un solide dossier de subventions, nous avons lancé les travaux d'aménagement de la traversée du hameau de la Gorge. Nous vous rappelons qu'ils ont pour objectifs de ralentir la vitesse des véhicules traversant le village et sécuriser ceux arri-

vant sur la route départementale (chemins de l'étang et du Vorz) ainsi que réaménager des espaces.

Il s'agit aussi et surtout de sécuriser et protéger les circulations des vélos et des piétons.

Nous vous invitons à redoubler de prudence pendant la durée des travaux.

La première étape consiste à se centrer sur la « place ». Le vieil appentis qui était clôturé depuis une trentaine d'années et dont la charpente était très dégradée, a été démonté. Nous avons cependant récupéré les tuiles pour les utiliser pour d'autres bâtiments communaux..



Ce retrait va nous permettre d'installer des places de parking tout en conservant certaines pièces de l'ancienne scierie pour les mettre en valeur afin d'en garder la mémoire.

Il est également prévu de consolider les piliers du bâtiment « moulin » et rénover la façade, par du bardage bois afin d'en améliorer l'esthétique.

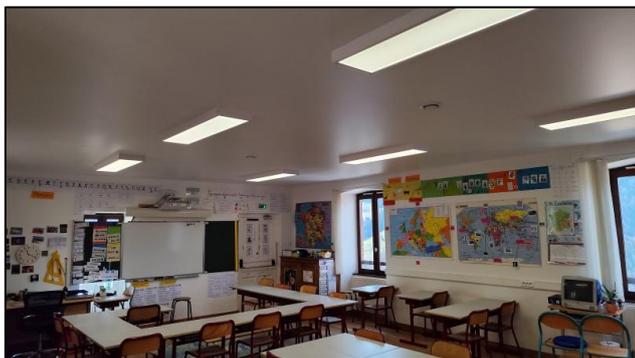
Rénovations et aménagements de l'école et de la cantine

⇒ L'ensemble des 24 volets du bâtiment ont été démontés, poncés, lasurés avec le plus grand soin en atelier par Faustine et Thomas puis seront remontés à l'aide d'une nacelle.



⇒ Le local de jeux extérieurs de l'école a été aménagé d'étagères et d'équipements

⇒ Le plafond de la classe des CM a été refait à neuf et les vieux néons changés par des dalles LED.



⇒ La montée d'escalier a été rénovée et repeinte.

⇒ Des tables de pique-nique ont été disposés dans la cour de l'école, sur le city sportif et à l'entrée de la Mairie. Reste à en installer aux abords de l'étang de la Gorge.

⇒ L'ensemble des tables et des chaises de la cantine (salle à louer aussi aux habitants pour des temps festifs) ont été changées pour le plus grand confort des enfants et du personnel.



⇒ Idem au presbytère : les tables ont été changées par des tables avec plateau basculant pour faciliter leur manipulation.



Les CMJ ont fait leur TEUF !



En collaboration avec la MJC, les jeunes des CMJ ont profité de la traditionnelle galette pour organiser le 18 janvier dernier une fête nommée « La Teuf » pour tous les jeunes des deux villages.

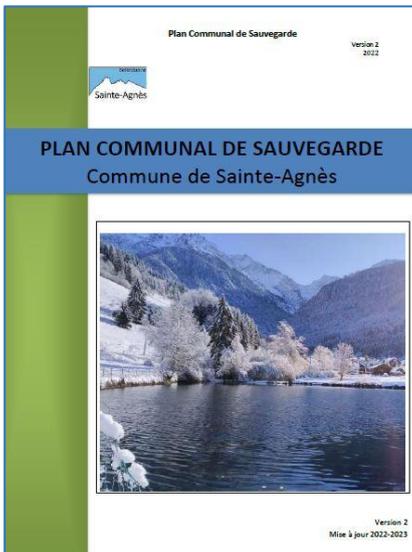
Ils étaient une quarantaine au rendez-vous pour danser seul ou à plusieurs, jouer en groupe. Une sono a été mise à leur disposition ainsi qu'un ordi afin de leur permettre de constituer leur propre playlist.



Une fête gérée par les jeunes pour les jeunes !

Nous tenons à remercier pour leur collaboration les bénévoles de la MJC, Danièle, Catherine et Sabine et les parents présents qui ont aussi grandement contribué au succès de cette soirée !

Plan Communal de Sauvegarde, où en est-on ?



Le PCS, qui vous a été présenté lors de notre bilan le 15 mars 2024, est désormais opérationnel. Pour mémoire, il s'intègre dans l'organisation générale des secours et constitue un outil complémentaire au dispositif ORSEC pour aider le maire à apporter une réponse de proximité

à tout événement de sécurité civile. Il ne concerne que les mesures de sauvegarde de la population, à l'exclusion de toutes missions opérationnelles relevant du secours. Il permet à la commune de faire face à tout événement classique, particulier ou majeur pouvant affecter gravement la population.

Ce document est arrêté et mis en œuvre par le maire et transmis au préfet du département. Il est consultable en mairie.

Afin de le tester, un exercice type exocrise (simulation de crise sur table) est prévu le 20 juin prochain. Cet exercice, organisé par l'IRMa (Institut des Risques Majeurs), en partenariat avec le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère), impliquera toute l'équipe municipale ainsi que les agents communaux. Cette simulation nous permettra d'évaluer nos points forts et les axes d'amélioration. Evidemment, nous ne manquerons pas de vous informer des résultats de cet exercice.

La loi de modernisation de la sécurité civile précise que cette sécurité civile est l'affaire de tous. En effet, la démarche PCS doit permettre de tendre vers une culture communale de sécurité civile.

« Nous lançons donc un appel à candidature pour créer une réserve communale de sécurité civile composée de citoyens volontaires »

Cette réserve est constituée de citoyens volontaires et bénévoles. Elle est mobilisée dans le cadre du déclenchement du PCS et pourra apporter son sou-

tien aux populations sinistrées, en complément des actions engagées par les services municipaux et les services de secours. Elle pourra également contribuer à la préparation et à l'information de la population face aux risques présents sur le territoire communal ainsi qu'au rétablissement des activités. Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples (accueillir des sinistrés, aider au ravitaillement, aider au nettoyage, surveiller des installations...) pour permettre aux secouristes et aux sapeurs-pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Cette réserve, placée sous l'autorité du maire, a vocation à intervenir uniquement pour des actions de sauvegarde, tels que le soutien et l'assistance de la population. Elle ne se substitue pas aux services publics de secours et d'urgence.

Les réservistes sont obligatoirement formés (formation prise en charge par la commune) et leurs interventions sont couvertes par le contrat d'assurance de la commune.

Si vous êtes intéressés, faites-vous connaître auprès du secrétariat de la Mairie. Nous vous remercions d'avance pour votre engagement.

Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Lors du bilan de 2024, une information relative à l'élaboration d'un PICS vous avait été transmise. Le plan intercommunal de sauvegarde prépare la réponse aux situations de crise et organise, au minimum :

- La mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes ;
- La mutualisation des capacités communales ;
- La continuité et le rétablissement des compétences ou intérêts communautaires.

Depuis 1 an, le prestataire RISCRISES, en partenariat avec l'IRMa, mandaté par la Com Com a réalisé une enquête auprès des maires des 43 communes du Grésivaudan, évalué les PCS de chacune des communes, organisé plusieurs groupes de travail composés d'élus, de prestataires... A partir de toutes les données recueillies, une centaine de propositions ont été identifiées. Celles-ci ont été classées afin de permettre la rédaction du document final PICS. Nous serons prochainement consultés pour valider avec eux les cartographies et les aléas de notre commune. Un exercice type exocrise est prévu en mars : il concernera 2 communes du Grésivaudan. Les données recueillies lors de cette simulation permettront de compléter les propositions déjà identifiées et de rédiger le PICS à partir de septembre prochain. Le document final devra être opérationnel en novembre 2026.

Lutte contre le frelon asiatique



Le Frelon Asiatique apparu sur notre territoire en 2004, par une introduction accidentelle, est originaire de Chine et a rapidement colonisé les pays européens.

Sa progression s'explique par plusieurs facteurs :

- Le climat européen proche de celui de son biotope originel.
- L'absence de prédateurs naturels en Europe.
- Son mode de reproduction (semblable à celui des frelons et les guêpes communes) adapté à notre environnement.

Cette expansion rapide n'est pas sans conséquences. Classé comme espèce exotique envahissante et danger sanitaire, cet insecte représente une menace sérieuse pour notre écosystème :

1. Prédation des abeilles : Le frelon asiatique est un prédateur redoutable pour les abeilles. Il décime les ruches, mettant en péril l'apiculture française et, par extension, la pollinisation de nombreuses cultures.

2. Perturbation de la biodiversité : En s'attaquant à divers insectes, le frelon asiatique bouleverse l'équilibre naturel de nos écosystèmes. Cette pression sur l'entomofaune locale vient accentuer une situation déjà catastrophique puisque 40% des populations d'insectes ont disparu en moins de 30 ans en France.

3. Risques pour la santé humaine : Bien que le frelon asiatique ne soit pas particulièrement agressif envers l'homme, sa piqûre peut être dangereuse, surtout pour les personnes allergiques. La proximité des nids avec les habitations augmente les risques d'interactions accidentelles.

Face à ces enjeux, il est essentiel de mettre en place des stratégies efficaces pour contrôler la population de frelons asiatiques puisque par manque d'actions dans sa première phase d'expansion l'éradication complète est aujourd'hui impossible, et nos efforts se concentrent sur la limitation de leur population.

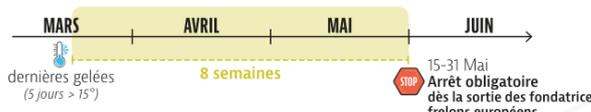
Pour répondre à ces enjeux, les apiculteurs de Saint Mury Monteymond et Sainte-Agnès ont constitué un groupe collaboratif « les apiculteurs du Vorz » qui vise à capturer un maximum de frelons sur deux périodes :

- Le printemps de mi-mars à fin mai pour piéger les reines fondatrices de colonies.
- L'automne début août jusqu'à mi-novembre pour piéger les ouvrières et les mâles.

Les deux communes proposent chaque année de mettre à contribution les habitants afin d'aider en partie au déploiement de la pose des pièges. En 2024, c'est 100 pièges qui ont été achetés par les deux communes et déployés chez des volontaires de la manière la plus uniforme sur tout le territoire. Cette année la communauté de commune a fourni 4 pièges très sélectifs pour diminuer les captures accidentelles d'insectes non ciblés à disposer sur nos territoires respectifs. La répartition se fera selon les captures de l'an dernier de manière à mettre en place une action rigoureuse, les études montrent que l'impact sur la population de frelon asiatiques est mesurable après 3 ans de piégeage de printemps coordonnés et rationnels.

QUAND PIÉGER ?

A partir du moment où on a eu 5 jours à +15° et pendant 8 semaines



OÙ PIÉGER ?

Dans les zones où la **pression du frelon asiatique est importante** à proximité d'anciens nids (découverts après le 1^{er} octobre) ou des ruchers impactés.

À l'ombre, à côté d'une source de **nourriture printanière** (fleurs, arbres ou arbustes mellifères), à une hauteur d'environ **1m20**

CONSEILS

Visiter les pièges chaque semaine, les déplacer s'ils ne capturent rien.

QUELS APPÂTS ?

Appât sucré de type :

- 1/3 bière
- 1/3 sirop de fruits rouges
- 1/3 vin (blanc ou rouge)

CONSEILS

Partager les premières prises pour en laisser des vivants dans chaque piège

IMPORTANT

Protéger l'appât avec une grille fine pour éviter les noyades des insectes non-cible. La diffusion dépend de la fraîcheur de l'appât.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le meilleur appât est le frelon asiatique vivant qui attire les congénères

En cas de découverte d'un nid, prévenez les référents pour la déclaration et la destruction du nid.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous rapprocher des référents Frelons de Saint Mury et Saint Agnès.

Contact référent Saint Mury :

Gérard TOLA - gerard.tola@orange.fr.

Contact référent Sainte-Agnès :

Norbert MOUSSY - norbertmoussy@gmail.com

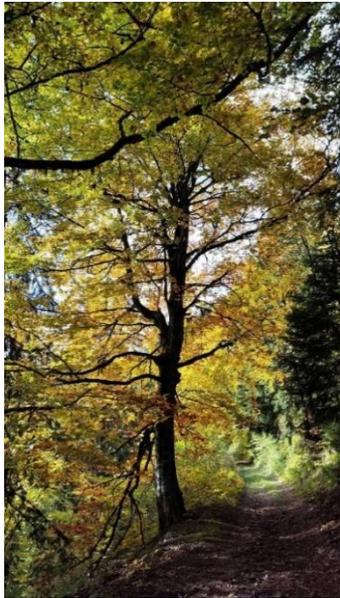
Nouvelles de notre forêt communale

Projet de réimplantation de la STEP de La Gorge

La forêt de Sainte Agnès s'est largement éclaircie ces trois dernières années, quelques coups de vent ravageurs, mais surtout le scolyte, qui à la faveur du réchauffement climatique prospère parmi les épicéas dans toute la forêt de Belledonne, ce qui a entraîné des coupes sévères.

En forêt communale, voici deux ans que l'on procède à des plantations d'essences variées notamment des feuillus, aidées par le département grâce au dispositif « un arbre, un habitant ».

Pour la troisième année consécutive, le Conseil Municipal a adopté une délibération pour un programme de plantation de 450 plants de feuillus divers, plus des chataîgniers, des merisiers et des pins sylvestres. Cette nouvelle plantation réalisée par Sylv'actes sera subventionnée elle aussi.



Une intervention de jardinage en futaie irrégulière, consistant en un travail de dégagement de semis, de nettoyage sur une dizaine d'hectares, également subventionnée complètera le programme forestier cette année.

Pas de vente sur pieds cette saison, mais une exploitation de 200m³ de bois sera réalisée sur différentes parcelles destinée à la vente « de bois façonné ».

L'exploitation de quelques 200m³ de bois secs pour notre chaufferie de bois déchiquetés est également prévue en 2025.

Une équipe de bénévoles s'est proposée pour compléter la plantation de feuillus qui sera réalisée par l'ONF, merci à eux.

La commune s'est portée acquéreur pour une parcelle forestière en limite du captage « Michu », acquisition subventionnée par la communauté de Communes « le Grésivaudan ». Cette décision est motivée par la nécessité de garantir la sécurité des captages d'eau de consommation de notre commune.

La commune s'est portée acquéreur pour une parcelle forestière en limite du captage « Michu », acquisition subventionnée par la communauté de Communes « le Grésivaudan ». Cette décision est motivée par la nécessité de garantir la sécurité des captages d'eau de consommation de notre commune.

David De Yparraguirre, le nouvel agent ONF, propose aux habitants désireux d'en connaître un peu plus, une sortie un samedi matin en forêt communale, n'hésitez pas à vous faire connaître pour y participer.



Nous savons que les trois STEP (Station d'épuration des eaux usées) de notre commune ne sont pas conformes et nécessitent soit des aménagements importants, soit des réimplantations.

C'est à cette occasion que les services des eaux du Grésivaudan nous ont fait part de leur intention de prioriser le remplacement de celle de la Gorge qui concerne plus d'une trentaine d'habitation pour un potentiel de 183 habitants.



Un emplacement de 1200m² a déjà été réservé après l'étang dans le PLU de 2020 pour permettre cette réimplantation. Il est probable que cette superficie ne suffise pas pour déployer un équipement efficient. Un bureau d'étude travaille actuellement sur ce dossier.

Et l'urgence ?

Comme vous avez pu le remarquer en vous promenant sur l'étang, la station actuelle dysfonctionne plus que d'habitude, dirons-nous.

Lors d'un premier pompage opéré il y a trois semaines, nous avons ressorti des canalisations de grosses pierres qui y avaient été déposés par les trappes de visite. Bêtises d'enfants ? Sabotages ?

Toujours est-il qu'elle continue de déborder malgré cette première opération. Nous sommes en contact avec le Grésivaudan pour explorer ces dysfonctionnement de plus près en attendant mieux.



Voilà six mois que la bibliothèque Françoise Rosset Boulon a pris ses quartiers dans l'algéco dans un coin de la cour de l'école de Sainte Agnès. Après quelques réglages de chauffage, d'internet au début, tout fonctionne bien à présent et les adhérents sont toujours aussi nombreux à franchir la porte. Les cabas pleins le samedi après le marché, avec les enfants le mercredi soir dans une ambiance toujours aussi chaleureuse.

Hélène, la bibliothécaire salariée est en congé maternité et nous n'avons trouvé aucun remplaçant pour cette longue absence jusqu'en janvier 2026, les bénévoles se sont donc répartis le travail, la permanence des élèves le jeudi matin était notre priorité, elle est maintenue, et les nombreuses tâches administratives indispensables au fonctionnement sont assurées. **Mais nous avons plus que jamais besoin de renfort, alors si vous avez quelques heures libres, n'hésitez pas. Merci à Édith de Saint Mury qui est venue renforcer l'équipe depuis septembre.**

Guy, bénévole et « lecteur au balcon » a organisé une soirée le 19 janvier de lectures des « nouvelles au balcon 2024 ». Pas moins de 9 lecteurs amateurs ont lu des extraits du dernier recueil intitulé « Ah, quel bonheur... » pour le plus grand plaisir d'une trentaine d'auditeurs venus de nos communes et des villages voisins.

La programmation des « films d'animation en bibliothèque », rendez-vous annuel, ayant été anticipée et les maîtresses en assureront le bon déroulement.

La biennale de « Giboulivres », rencontre de la littérature jeunesse se prépare activement, elle aura lieu le 14 juin à Lancey. Des rencontres et ateliers se tiendront dans la semaine précédente avec des auteurs jeunesse. La classe de Suzanne à Sainte Agnès a été retenue, elle recevra Emmanuel Tredez, Suzanne et l'équipe de la bibliothèque s'activent déjà pour préparer l'évènement.

Et bien sûr on prend déjà rendez-vous avec tous les volontaires pour le déménagement dans l'autre sens en juillet.....

Les attaques contre la littérature, les bibliothèques et la culture en général, en ces temps troublés nous incitent à nous mobiliser pour que ces lieux de culture et de partage résistent grâce à chacun de nous.

Les associations



Quelques infos

A ce jour, **167 adhérents**, enfants-ados-adultes, participent aux activités de la MJC :

- activités régulières ados-adultes : tennis de table, stretching postural, dessin, Pilates, yoga, danse, les marcheurs.
- activités régulières enfants : théâtre, dessin, spectacle vivant

et aux ateliers ponctuels : club nature, rando yoga....

Et bientôt un club vélo !!!



A ce propos, si vous souhaitez essayer l'une de ces activités, n'hésitez pas à contacter Danièle au 07.81.69.16.75 Ravis de vous accueillir !



La TEUF ! Collaboration MJC - CMJ

Demandez la suite du programme !



✚ 28 mars, soirée **ciné montagne**

✚ En avril une soirée **œno- logie...** date à déterminer

- ✚ 17 mai, du **théâtre** « la nuit à l'envers » de Xavier Durringer par la Cie Allez Hop !
- ✚ 24 mai, **parcours d'orientation** préparé par Sandrine Rosset Boulon et Jean-Christophe Huet
- ✚ 7/8/9 juin, **le Festival Palindrome** avec 2 spectacles professionnels « le processus » de Catherine Verlaguet et « point de bascule » de la Cie du Gravillon... et la troupe MJC !
- ✚ 14 juin, la Mjc accueille la troupe de **théâtre** des amateurs des Adrets avec la pièce de Yasmina Reza « le dieu du carnage »
- ✚ 28 juin, participation à la **fête des villages**
- ✚ Et le 1^{er} juillet, le **Trock'n Music** pour clôturer notre saison !!!

Toutes les infos bientôt chez vous au fil du calendrier !

<https://www.mjc-mpt-gresivaudan.fr/>
mjc-sagnes-smury@mjc-mpt-gresivaudan.fr
ou 07.81.69.16.75



Vie municipale :

Employés techniques :



- **Faustine Voyeux**, comme prévu, a fini son contrat et quitte la commune vers de nouvelles aventures. Nous la remercions sincèrement pour toutes les tâches d'employée technique qu'elle a assurées, sa participation au recensement, son aide quotidienne en cantine et, en particulier, l'excellent travail qu'elle a accompli, étant menuisière de métier, de rénovation de l'ensemble des lourds et massifs volets du bâtiment école - mairie. Un grand merci à elle ! Nous lui souhaitons bonne chance pour la suite de son parcours !

- **Thomas Montoto** poursuit lui aussi son parcours au service de notre commune. Etant toujours affilié à l'ESAT de Lumbin, il assure un service d'une semaine sur deux à Sainte Agnès. Nous envisagerons la suite au mois de juin prochain.

- **Yan Gianotti**, le nouvel employé communal est arrivé le 17 février dernier. Bienvenue à lui !

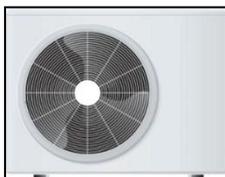


Urbanisme

Demande préalable de travaux

DP 038 350 24 200 18 – chemin des Cascades – parcelle C 1465 – Création d'un enrochement
DP 038 350 25 1000 1 – la Faure – parcelle B 90 – Réfection de toiture
DP 038 350 25 1000 2 - la Faure – parcelle B 81 – Isolation extérieure
DP 038 350 25 1000 4 – HM ENVIRONNEMENT - Parcelle A 338 Pose de panneaux photovoltaïque

Nous vous rappelons que vous pouvez également retrouver tous les actes depuis 2020 sur le site <https://sainte-agnes.fr/>



RAPPEL : L'installation de **pompe à chaleur** est soumise à **déclaration préalable de travaux** (modification de façade + risque de nuisances sonores pour le voisinage). Certaines règles doivent être respectées pour éviter ces **risques de nuisance** (emplacement, orientation vis-à-vis du voisinage, habillage anti-bruit...). Voir la réglementation du PLU.

Oups, petit oubli à réparer...

Nous tenons à remercier Marc Verschuere, habitant de Sainte Agnès ainsi que son père Michel pour avoir réparé bénévolement et remis en route l'horloge de l'église, il y a quelques mois.



Une information immédiate sur Sainte Agnès !



La mairie de Sainte Agnès s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de vous.

Actuellement, il y a **168 smartphones** qui ont téléchargé PanneauPocket et qui possèdent Sainte Agnès en favori.

PanneauPocket est une application mobile qui permet de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales, des messages de prévention, des informations sur des événements.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entourent, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

La commune de Sainte Agnès diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, points circulation, informations de la vie quotidienne et événements... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

La mairie se tient à la disposition de ceux qui auraient besoin d'aide pour télécharger, installer et utiliser cette nouvelle application sur leur smartphone.

Allez rappel de l'Agenda à venir !

- Le **Carnaval des enfants** : **dim 30 mars**
- le **Marché aux fleurs** : **samedi 10 mai** et marché de Ste Agnès délocalisé à St Murly.
- **Grand marché de Ste Agnès** : **sam 17 mai**.
- **Fête des villages** : **samedi 28 juin**

Comment se constitue l'encart « Etat Civil » de Relief ?

Concernant **les naissances** à domicile sur la commune, ce sont les familles qui déclarent en mairie la naissance après établissement des documents par la sage-femme. Pour les naissances hors commune, la transcription de naissance est envoyée par la mairie du lieu de naissance

Pour **les mariages et les PACS**, nous les indiquons seulement s'ils ont eu lieu sur la commune.

Pour **les décès** hors commune, la transcription de décès provient de la mairie du lieu de décès, uniquement si la personne a son habitation principale sur la commune ou si la famille nous en a averti.

Si oubli il y avait, il serait plutôt rassurant de constater que la Mairie ne sait pas tout sur tout et sur tous les habitants. Réjouissons-nous de la préservation de votre vie privée.

D'autre part, si nous parlons parfois dans Relief d'un habitant en particulier et de sa situation, nous ne le faisons qu'après avoir obtenu son accord et/ou celui de sa famille. Nous prenons ensuite la précaution de faire relire l'article aux personnes concernées pour le faire valider avant la parution. Ce principe déontologique élémentaire permet d'éviter de diffuser de fausses informations.

Un arbre en mémoire d'un habitant



A la demande des habitants du hameau de la Félisotte, la commune de Sainte Agnès a donné son accord pour que soit planté, à proximité du jeu de boules, un arbre en mémoire d'un sympathique et fervent bouliste du quartier récemment disparu.

DECES :

M. Paul RONCO le 6 février 2025

Mairie de Sainte-Agnès

Ouverture au public :

Mardi 13h30-16h30 et jeudi 9h-12h. Vendredi sur rdv

Accueil téléphonique :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mercredi 8h30 à 12h30, Vendredi de 9h à 11h

Tél : 04 76 71 48 85 Fax : 04 76 13 04 84

Email : mairie@sainte-agnes.fr

Web : www.sainte-agnes.fr